

ASSOCIATION SUISSE DES PARALYSES.

* * * * *

Amicale des Déficients de la Motilité

Siège Social :
106, rue de Neuchâtel,
B i e n n e

Compte chèques post.
No. IV.2570
N e u c h â t e l.

Chers Amis,

Que l'allure protocolaire de cette circulaire ne vous effraie point! Vous en constaterez la tonalité fidèle et respectueuse de la vérité; vous en aurez un peu plus d'amour pour notre A.S.Pr. et de reconnaissance pour notre dévoué Comité-directeur.

Ceci dit: un coup de gong pour notre prochaine circulaire (en attendant peut-être, que revienne Faire-Face et notre page). Aussi préparez-vous à exprimer, et à nous envoyer régulièrement, tout ce que votre coeur et votre esprit vous dicteront... pour notre plus grande joie à tous ! Et ne croyez pas que ce que vous mettez sous enveloppe sera jeté au panier.., non, mes amis! mais comme l'apiculteur, nous extrairons le miel des articles et rapports envoyés pour Faire-Face, et...votre compréhension fera le reste.

Le Rédacteur.

* * *

PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE DE L' ASSOCIATION SUISSE DES PARALYSES.

le 1er. Septembre 1940, à Lausanne, Hôtel Eden.

RAPPORT MORAL.

Mesdames, Messieurs, chers Amis Pr.,

Malgré la guerre et les bouleversements économiques qu'elle a engendrés, l'Association des Paralysés a pu, durant l'année qui vient de s'écouler, continuer et développer son activité.

L'Association des Paralysés devait exister, elle doit vivre. Je retracerai rapidement son histoire.

Elle a été fondée en 1932, par 4 jeunes gens paralysés, en traitement à l'Institut Nicod de Lausanne, puis s'est étendue à l'Hospice orthopédique de cette même ville par l'entremise de son président M.Trannoy, et finalement a fait appel à tous les déficients de la motilité.

Jusqu'en août 1939, notre petite section Suisse dépendait de l'Association Française des Paralysés. Nos amis français, particulièrement Mr.Trannoy et Mlle. Lamborot, nous soutenaient par leur amitié, leurs conseils et leurs expériences.

Stbula 17

En août 1939, la section Suisse comptait 340 membres, y compris les membres sympathisants.

Réunis au Camp de Vaumarcus, sous la présidence de Mr. Trannoy, fondateur de l'A.Pr., il fut décidé d'un commun accord que la section suisse était assez forte pour se déclarer autonome, et devenir l'Association Suisse des Paralysés.

Immédiatement un Comité fut constitué et des statuts provisoires entrèrent en vigueur pour un an.

Malgré cette autonomie, nos relations avec la France devaient rester aussi étroites que par le passé, les Français étant toujours à notre disposition pour nous aider. Mr. Trannoy rappela que l'A.Pr. formerait dans l'avenir une Fédération Internationale. Un projet de Convention fut esquissé dans ce sens.

Pour notre jeune Association, le camp de Vaumarcus fut fécond sous bien des rapports.

Nous avons eu le plaisir d'y recevoir les visites de: Mr. le Professeur Nicod, directeur de l'Hospice Orthopédique de Lausanne; Mr. Graz, de Lausanne également, président des Ateliers suisses pour handicapés; Mr. l'Abbé Ferrari, directeur du Foyer pour infirmes de Montet (Broye); Mlles d'Erlach et Senft, assistantes sociales de Pro Infirmis; et bien d'autres encore. Ensemble, nous avons entrevu une collaboration avec toutes les institutions suisses pour infirmes, l'A.S.Pr. se proposant cependant de garder le caractère qui lui est propre, et dont le premier but est l'entraide morale.

Aux cours de ce même camp de Vaumarcus, nous avons eu, dans une atmosphère compréhensive et fraternelle, plusieurs réunions pour l'organisation de notre activité future.

Je rappellerai que Mr. Wild vice-président, a été sollicité de garder le poste d'agent pour la Suisse Alémanique, en se faisant seconder par Mr. le Dr. Sidler, Pr., pour le canton de Zurich; et par Mr. Friedli, Pr., pour le canton de Bâle-Ville. De même en Suisse Romande, Me. Clerc a gardé le poste d'agent cantonal genevois, Mlle. Reymond, ce-lui d'agent cantonale neuchâteloise, Mlle. Borel celui de trésorière, Mlle. Bessire celui de secrétaire avec l'aide de Mlle. Wiedmer, nommée secrétaire adjointe.

Nos collaborateurs vous parleront eux-mêmes de leur travail pratique durant ce premier exercice provisoire. Qu'ils soient vivement remerciés de tout ce qu'ils ont fait pour notre jeune Association au cours de cette année.

A l'heure actuelle, où toutes les énergies et les bonnes volontés sont sollicitées pour soulager les misères grandissantes, nous nous posons cette question :

L'Association des Paralysés a-t-elle sa raison d'être ?

Je réponds affirmativement, car nous sommes convaincus de l'utilité du diminué physique au sein de la vie nationale. Dans les familles, pères et frères sont aux frontières, à l'arrière le travail est double, l'invalidé peut aider. Si c'est un immobilisé, il peut encore par sa patience, son affection, sa compréhension, faire renaître le courage parmi ses proches.

Malgré leur handicap, quelques Pr. font partie du service complémentaire, j'ai vu un éclopé portant l'uniforme et traînant la jambe, et je me suis sentie fière pour lui et pour nous.

Nous nous sentons aussi encouragés dans l'oeuvre entreprise, par l'esprit d'équipe qui anime nos membres, faisant ainsi preuve d'une entr'aide magnifique: le plus fort soutenant le plus faible.

Il me serait difficile, vu leur nombre, de citer toutes les lettres envoyées, toutes les visites échangées, entre nos membres, mais à l'impossible nul n'est tenu.

Notre vive gratitude va aussi à nos membres sympathisants, dont plusieurs se dévouent pour nous d'une façon touchante.

C'est pourquoi, en cette fin d'exercice provisoire, nous ne pouvons qu'être reconnaissants d'avoir pu tenir bon au milieu des bouleversements actuels.

Je suis persuadée qu'avec l'aide de tous, nous irons fermement de l'avant, si nous ne perdons pas de vue nos buts et si Dieu continue à garder notre chère patrie.

* * * * *

RAPPORT du SECRETARIAT.

Mesdames, Messieurs, chers Amis Pr.,

Ce n'est pas sans inquiétude que l'Association Suisse des Paralysés a commencé il y a un an, son premier exercice d'autonomie provisoire.

Non seulement, il s'agissait d'être à même de remplir nos nouvelles obligations envers notre société, mais encore de la faire vivre en cette période de guerre que nous commençons.

Aujourd'hui c'est avec reconnaissance que nous pouvons jeter un regard en arrière. Notre société vit, et malgré les événements, notre activité s'est poursuivie.

Certes, notre travail durant cette première année d'autonomie, présente encore bien des lacunes. Nous aurions voulu nous occuper davantage et mieux, de chacun de nos membres en particulier. Mais ce premier exercice avec ses tâtonnements, nous a permis de nous organiser de façon rationnelle pour l'avenir.

NOTRE ACTIVITE. Généralités.

En septembre dernier Mlle.D. Wiedmer, Pr., a accepté de prêter main forte au secrétariat qui avait besoin d'aide. Au cours de cette année, elle a donc fonctionné comme aide secrétaire, s'occupant spécialement des travaux de bureaux du secrétariat. Nous avons apprécié de nouveau renfort à sa juste valeur, car il nous a permis de consacrer plus de temps à la correspondance personnelle avec nos membres.

Le temps donné au secrétariat est d'environ un jour par semaine. En cette année, nous avons expédié 360 lettres et cartes officielles, et une centaine de lettres personnelles et amicales. Beaucoup d'invalides ont besoin de réconfort moral et désirent un contact direct avec d'autres malades. Nous ne pouvons donc assez multiplier nos messages amicaux, l'entraide moral étant à la base de notre association.

Groupes.

La grande majorité de nos membres font partie de groupes de correspondance reliés par cahiers circulants. Ces groupes de 7 à 9 personnes, sont placés sous la conduite d'un chef, qui s'occupe tout spécialement des Pr. qui lui sont

confiés. Il y a un an, l'A.S.Pr. comptait 17 groupes, aujourd'hui nous en avons 23.

Filleuls de groupes.

La plupart de nos membres ne sont pas riches et beaucoup sont de grands malades. Malgré cela ils tiennent à s'entraider et à s'occuper de plus malheureux qu'eux. De ce fait, presque tous les groupes ont adopté à titre de filleul, un enfant infirme et isolé. Celui-ci devient "l'enfant du groupe", les membres s'occupent de lui, lui écrivent, se cotisent pour lui envoyer de temps en temps un paquet.

Centres Pr.

Quatre établissements pour infirmes sont devenus de petits centres Pr. au cours de 1940. La direction de l'Hospice Orthopédique à Lausanne a compris la nécessité de notre Association, et l'aide en favorisant de petites rencontres Pr. en ses murs. D'ailleurs l'Hospice Orthopédique compte toujours plusieurs de nos membres parmi ses malades; cet été ils étaient au nombre de 8, et cette prise de contact journalière a été très heureuse sous bien des rapports.

Le Pavillon 4 de l'Hôpital Cantonal de Lausanne a 3 Pr. parmi ses pensionnaires; l'Asile "Mon Repos" de Neuveville (Jura bernois) 5, et Le Repuis près Grandson (Vaud) 5 également.

Membres.

Depuis notre dernier camp, nous avons recruté 49 Pr. et 41 membres sympathisants. Nos membres actifs se répartissent comme suit :

Vaud	: 79
Berne	: 36
Neuchâtel	: 31
Genève	: 15
Zurich	: 8
Lucerne	: 8
Fribourg	: 7
Valais	: 6
Bâle	: 3
St.Gall	: 2
Grisons	: 1

Propagande.

Une fois de plus, nous avons fait l'expérience que la meilleure méthode de recrutement se fait par lettres ou contacts personnels. Deux articles de propagande, (l'un dans un journal social, l'autre dans un grand quotidien,) ont paru sur notre Association. Ils ne nous ont amenés aucun nouveau membre.

Rencontres Pr.

Malgré "la malice des temps", nous avons pu organiser quelques rencontres Pr.
En avril à Tavannes (Jura Bernois)

En mai à Lausanne
En Juin à Villeneuve et à Genève

Le Comité-directeur de l'Association s'est réuni en octobre 39 et en avril 40.

Visites.

Comme précédemment, les Pr. ont échangé entre eux beaucoup de visites. Certains Pr. éloignés et isolés, ont été visités par d'autres. Nous espérons beaucoup pouvoir prendre contact avec nos membres les moins connus en cette nouvelle année qui s'ouvre devant nous. Dans ce domaine, il reste encore tout un service à organiser.

Nos enfants.

Nous avons maintenant 2 groupes d'enfants à l'A.S.Pr. Notre désir est de nous occuper toujours davantage d'enfants paralysés ou invalides, au point de vue moral et professionnel.

Nous avons eu le plaisir de visiter un enfant paralysé qui avait été relégué pour sa vie entière, dans une maison d'incurables. Par notre entremise, il en a été sorti et placé dans une pension privée. Aujourd'hui il fait d'intéressants progrès. Il lit et écrit presque couramment.

Une autre petite que nous avons placée à l'Institut "les Chênes", à Payerne, a dû rentrer chez elle, cette maison étant réquisitionnée par l'Armée. Mais nous ne perdons pas de vue cette petite, et nous avons demandé à des éclareuses, de lui donner des leçons gratuites 2 fois par semaine.

Relations avec d'autres Associations.

Nos relations amicales avec les autres associations suisses d'invalides, se poursuivent. Nous restons en contact avec Pro Infirmis par l'intermédiaire de Mlles. Gavin et d'Erlach. Mr. Graz de l'Entraide aux Jeunes par le Travail a eu l'amabilité de nous donner toute une liste de jeunes invalides à recruter pour l'A.S.Pr. En ce moment, plusieurs de ces jeunes gens font partie de notre Association.

Nous avons aussi pris contact avec Mr. le Dr. Repond, directeur de l'Association valaisanne en faveur des estropiés et invalides, et avec ses deux assistantes sociales de Monthey. L'Association Valaisanne nous a aussi envoyé une longue liste de ses membres susceptibles de faire également partie de l'A.S.Pr.

Nos rapports se poursuivent aussi avec Mr. l'Abbé Ferrari, directeur du Foyer pour Infirmes de Montet (Broye).

Malgré la guerre nous restons en relations aussi étroites que possible, avec nos amis français.

En juin, nous avons encore reçu des nouvelles de notre amie Miss Williams, présidente de l'Association Anglaise des Paralysés, qui continue bravement l'oeuvre commencée.

Nous sommes encouragés par la pensée de tous ceux qui travaillent à la même cause que la nôtre. Notre désir ardent est de collaborer utilement, nous aussi, à tout ce qui se fait pour le bien de nos frères invalides.

* * * * *

RAPPORT FINANCIER.

Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Avant de vous présenter le rapport financier du 1er. Exercice de notre Association Suisse des Paralysés, nous vous donnerons un résumé des comptes du 1er. semestre de 1939, qui ne vous ont pas encore été soumis.

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Solde au 1er. Janvier 1939 (y compris l'avoir du Camp: Fr.123.60)	709.60	
102 cot.membres actifs + contrib.vol.	334.50	
90 cot.membres sympa.+ contrib.vol.	463.05	
Dons pour le Camp	63.--	
Intérêts du compte de chèques	2.15	
Divers	13.50	
Frais d'administration, Faire-Face et voyages		405.45
Aide à Pr. indigent		12.--
Taxes des chèques postaux		10.85
Divers		7.--
Solde à nouveau, au 30 juin 1939		1.150.50
(y compris l'avoir du Camp: Fr.186.60)		
	<u>1.585.80</u>	<u>1.585.80</u>

Le 1er. Exercice de l'Association Suisse des Paralysés, va du 30 juin 1939 au 30 juin 1940. Les comptes pour cette période, se présentent comme suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Solde au 30 juin 1939 (y compris l'avoir du Camp: 186.60 Fr.)	1.150.50	
159 cot.membres actifs + contrib.vol.	540.15	
107 cot.membres sympa. + contrib.vol.	772.15	
Dons	157.80	
Intérêts du compte de chèques	3.35	
Solde du Camp de 1939	253.70	
Fonds pour réunions Pr.	40.--	
Frais généraux, achat machine à écrire		740.95
Taxes des chèques postaux		16.40
Fauteuil pour un Pr.indigent		53.20
Divers		16.90
Solde à nouveau au 30 juin 1940		2.090.20
(y compris l'avoir du Camp: Fr.440.30)		
	<u>Fr. 2.917.65</u>	<u>Fr. 2.917.65</u>

Au terme de cette première année, la situation financière est donc satisfaisante.

Notre avoir qui était, au 30 juin 1939, de Fr.963.90, s'élevait au 30 juin 1940 à Fr.1649.90. Cet excédent de recettes est dû :

10. à l'augmentation de nos membres. Alors qu'on ne comptait que 75 cotisations de membres actifs en 1938, on en compte 159 en cette dernière année. 80 cotisations de membres sympathisants en 38, contre 107 en 39-40.

20. Tous nos membres ont fait un effort magnifique. Les actifs ont versé en moyenne Fr.3,40 contre 3,28 en 1938. Quant aux sympathisants, le montant moyen de leurs cotisations s'est élevé de Fr.5.02 à Fr.7.21. A cela il faut ajouter Fr.157,80 de dons, qui proviennent en grande partie des membres actifs, grâce aux collectes faites dans les groupes.

30. Nos dépenses n'ont pas augmenté dans la même proportion que nos recettes. En 38 nous avons dépensé Fr.589,18 et en 39-40 Fr.827,45.

Ce beau résultat est l'oeuvre de tous les membres, de leurs chefs, des sympathisants, de ceux qui se dévouent sans compter dans les secrétariats, et nous voudrions pouvoir remercier en particulier chacun de nos amis.

Ce résultat prouve aussi que chacun a bien compris le but et l'utilité de l'A.S.Pr. Si petit à petit nos moyens deviennent un peu moins modestes, notre influence, notre action sociale, notre aide pourront s'accroître et devenir plus efficace. C'est pourquoi nous vous engageons vivement à ne pas relâcher votre effort. On dit quelques fois que la caisse d'une association est le baromètre de l'enthousiasme et de la fidélité de ses membres! Il faut que le nôtre continue à monter régulièrement, malgré les temps difficiles. Le but en vaut la peine.

* * * * *

PROCES - VERBAUX DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRE

& ORDINAIRE.

La séance est ouverte à 14 H.15', sous la présidence de Mlle. B.Faulhaber. Sont présents tous les membres du Comité, à l'exception de Mlle.Bessire, soit: Mlles B.Faulhaber, E.Reymond, Y.Borel, D.Wiedmer et Mr.R.Wild. En outre 38 membres actifs et sympathisants sont présents.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, la Présidente passe à l'ordre du jour.

Mrs.P.Desarzens et F.Morzier sont désignés comme scrutateurs. Mr.le Dr.Louis Nicod aida également au dépouillement des bulletins de vote.

Choix de la dénomination. Le vote a lieu au scrutin secret. Les résultats sont les suivants : Votants: 67, Majorité des 2/3: 44; A.S.Pr. obtient 41 voix, ASDEMO: 9; ASPAR: 14; J.A.Venel: 3. Aucune des nouvelles dénominations n'ayant obtenu la majorité des 2/3, l'ancienne dénomination: " Association Suisse des Paralysés " reste en vigueur, celle-ci ayant remporté la majorité absolue.

Adoption des Statuts. La présidente propose de voter les statuts article par article, ou en bloc. Ce dernier mode de faire est adopté. La présidente demande s'il y a des objections à formuler. Mlle. Wiedmer voudrait que l'on indiquât les motifs d'exclusion dans le dernier alinéa de l'art.5. Mr.Wulfsohn lui explique l'inopportunité

d'une telle mesure, au point de vue juridique. Mlle. Gavin présente une observation au sujet des ressources de l'Association, à l'art.3. Elle demande que l'A.S.Pr. ne s'adresse pas directement au grand public pour une collecte ou vente de cartes, mais laisse ce soin à Pro Infirmis. Mlle.B.Wieland désirerait la simplification des statuts. - Aucune autre objection n'étant formulée, on passe au vote des statuts, qui donne les résultats suivants : Votants: 67. Majorité des 2/3: 44. Oui: 59; Non: 1; Blancs: 7.

Convention Franco-Suisse. Mlle. Faulhaber donne lecture du projet élaboré à Vaumarcus. Mr.R.Wild demande que le Conseil ait les pleins pouvoirs au sujet de la dite convention, afin d'y apporter quelques modifications. Le texte définitif sera publié ultérieurement, après entente avec le Conseil de l'A.Pr.Française.

Faire-Face. Mr.Wild propose que la question de la publication d'un bulletin ou d'une lettre-circulaire soit confié au Comité-directeur, qui l'étudiera. Mr. Desarzens voudrait une circulaire renseignant les membres sur l'activité essentielle de l'Association, sans détails inutiles. La confiance est accordée à ce sujet au Comité-directeur.

La séance est levée à 15. H.30'.

* * * *

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

L'Assemblée générale ordinaire débute à 16 h.15'. Elle est présidée par Mlle. Faulhaber.

On passe de suite à l'ordre du jour. Mlle.Faulhaber, présidente, donne lecture du rapport moral annuel, Mlle.Borel, trésorière, présente le rapport financier. Remplaçant Mlle.Bessire, secrétaire, Mlle.Wiedmer, secrétaire-adjointe, lit le rapport du secrétariat. Mlle.E.Reymond, agente cantonale neuchâteloise, fait un compte-rendu de son activité, après quoi Mr.Wild donne un aperçu du développement de la Section Suisse Alémanique.

Ces différents rapports sont approuvés avec remerciements.

Décharge est donnée au Conseil provisoire pour sa gestion.

Election des membres du Conseil et du Contrôle. Les membres ci-après désignés, sont proposés par le Comité-directeur :

Mlle. Isabelle Bessire, Bienne.	M. Cyrille Darbellay, Lausanne.
" Ysabel Borel, Colombier.	" Walter Friedli, Bâle.
" Berthe Faulhaber, Morges.	" Fritz Kradolfer, Berne.
" Eva Reymond, Neuchâtel.	Me.C.-O. Roth, Genève.
" Daisy Wiedmer, Villeneuve.	M. Ernest Weymuth, Winterthour.
" Clo Lamborot, Charolles.	" Robert Wild, St.Gall.
" S.Gavin, Zurich.	" Léon Wulfsohn, Lausanne.

Mr. J.-H. Graz, Lausanne.

Le Comité-directeur propose d'ajouter encore à la liste ci-dessus les membres suivants:

Mlle.Alice Maridor, Vilars (Neuchâtel)

" Toinon Robert, Evilard s/Bienne.

Mr.Paul Desarzens, Tavel s/Clarens.

Contrôleurs : Mr.Albert Muller, Moutier (J.B.)

Mlle.G.Stegmann, Boudry.

Mlle.Ruth Moor, Areuse (suppléante).

Cette liste est soumise au vote de l'Assemblée. La présidente pro-

pose le vote au scrutin secret ou à la main levée. L'Assemblée décide de voter à main levée. Tous les membres du Conseil ainsi que les Contrôleurs sont élus à l'unanimité, pour une période de 2 ans.

Mr.Desarzens estime que le nombre des membres du Conseil est trop élevé. Mr.Wild lui donne des éclaircissements à ce sujet. Mlle.Gavin déclare accepter sa nomination au sein du Conseil, à titre personnel, et non pas comme représentante officielle de Pro Infirmis.

Mlle.Faulhaber arrivant au terme de son mandat présidentiel et déclinant une réélection, l'Assemblée en prend acte. Mr.Wulfsohn lui remet au nom de l'Assemblée, un cadeau en témoignage de reconnaissance pour son dévouement à la cause de l'A.S.Pr.

Règlement Intérieur. Mr.Desarzens demande pourquoi on envisage 2 ans de présidence alternée romande et suisse alémanique. Mr.Wild explique l'utilité de ce mode de rotation: il faut veiller à représenter équitablement chaque partie linguistique. Mr.Moret trouve qu'il n'y aura jamais assez de précisions à ce sujet dans le Règlement intérieur.

Mr.Burlet voudrait que le Comité-directeur entre en relation avec les associations intéressées, pour l'écoulement des objets de vannerie et cuir fabriqués par les Pr.. Le Comité-directeur en prend note et étudiera la chose.

Mr.Desarzens demande que l'assemblée chante au début et à la fin de chaque réunion. Cette proposition est approuvée.

La séance est levée à 17 H.15'.

* * * * *

SEANCE du CONSEIL.

Neuf membres sont présents. On passe à la nomination du Comité-directeur. Sont nommés : Mr. R.Wild, président; Mlle. E. Reymond, vice-présidente et trésorière adjointe; Mlle. Y.Borel 2ème.vice-présidente et trésorière; Mlle. I.Bessire, secrétaire; Mlle. D. Wiedmer, secrétaire adjointe; Mlle. B.Faulhaber (qui veillera à la formation des groupes); Me. C.-O Roth.

Sont nommés membres d'honneur : Mr. André Trannoy et Mlle. Clo Lamborot. Le Comité-directeur décide de leur envoyer un télégramme de félicitations, ainsi conçu :

"Mlle.Lamborot, Accueil St.Germain, Aix-les-Bains.- Messages reconnaissants de l'A.S.Pr. à Clo et André, acclamés membres d'honneur." (signé) Wild.

La séance est levée à 18 H.15'.

* * * * *

AVIS TRES IMPORTANT.

=====

Comme chacun le sait, l'année sociale de l'A.S.Pr. débute le 1er. juillet pour se terminer au 30 juin de l'année suivante.

En conséquence, les cotisations seront dorénavant payées dans la période allant de juillet à novembre et non plus de janvier à mai comme cela se faisait jusqu'ici. Les remboursements seront adressés aux retardataires en janvier et non plus en juin.

Ce nouveau système entrera en vigueur avec le prochain exercice, soit le 1er. juillet 1941.

D'ici là, pour la période de transition, nous prions tous nos membres et amis de bien vouloir verser une demi-cotisation, valable pour la 2de. moitié de l'année sociale, soit de janvier à fin juin 41.

Chaque membre étant prévenue de ce changement par la présente circulaire, nous considérerons toutes les cotisations payées au début de 1941, comme des demi-cotisations, quel qu'en soit leur montant.

Les derniers retardataires, qui ne se sont pas encore acquittés de leur cotisation de 1940, recevront un remboursement à partir du 20 novembre.

Comme par le passé, les nouveaux membres inscrits à l'Association à la fin de l'année sociale, c.-à-d. après le 1er. Avril, ne paieront pas de cotisation pour ces trois derniers mois. (De ce fait, les membres inscrits après le 1er. avril 40, ne paient qu'une cotisation valable jusqu'en fin juin 1941.) Ceux qui s'inscrivent avant le 1er. avril, payeront la cotisation pour l'année entière.

En vertu de l'art.5 des statuts, les démissions ne sont acceptées que pour la fin de l'année sociale. Ainsi un membre qui nous quitte doit encore sa cotisation entière; quelle que soit la date à laquelle il prend sa regrettable décision.

Nous rappelons que notre compte de chèques postaux: Association Suisse des Paralysés, Neuchâtel, No.IV.2570, est toujours à la disposition de tous nos amis. Les nouveaux membres et les retardataires nous rendraient grand service en l'utilisant, pour s'acquitter du montant de leur cotisation (2 fr. pour les actifs, 4 fr. pour les sympathisants) avant les remboursements annoncés.

A tous, MERCI, des généreux efforts du passé et de ceux que vous continuerez à faire pour le plus grand développement de la jeune A.S.Pr.!

* * * * *